

Le travail salarié des personnes étrangères

La session « Le travail salarié des personnes étrangères » est proposée par le Gisti depuis 2007. Si l'immigration « de travail » a été officiellement suspendue en 1974, les personnes étrangères qui résident en France sont pour nombre d'entre elles des travailleurs/euses ou cherchent à être autorisées à travailler. Connaître les conditions et critères permettant d'accéder à un emploi salarié - et à un droit au séjour sur la base du travail - est donc indispensable pour celles et ceux qui conseillent, défendent, accompagnent toutes sortes de publics : étudiant·es, mineur·es isolé·es, jeunes majeur·es, réfugié·es, titulaires de titres de séjour précaires, sans-papiers...

La session, qui se déroule sur deux journées, a pour objet de clarifier quelles catégories d'étrangers a le droit d'exercer une activité salariée, quelles procédures mettre en œuvre pour obtenir ce droit, comment le fait d'exercer un travail salarié peut permettre d'être régularisé·e et quels sont les droits des personnes qui travaillent sans autorisation.

Cette formation s'attache à faire des allers-retours entre la réglementation et les pratiques des administrations concernées, les cas pratiques rapportés par les stagiaires venant nourrir la réflexion du groupe sur la nature des conseils à donner « sur le terrain ».

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Juristes et Avocat.es
- Travailleur·ses sociaux (Assistant.e social.e, CESF, Educateur.rice spécialisé.e...)
- Bénévoles et militant.es au sein de permanences associatives ou syndicales d'accueil et d'accompagnement juridique des personnes étrangères

Prérequis

- Accompagner les personnes étrangères dans leurs démarches sociales, administratives et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

> Sauf mention contraire, toutes les formations proposées se déroulent en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer les formations en présentiel dans des conditions satisfaisantes. Des sessions peuvent alors être proposées en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription ou la reporter à une session ultérieure.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation@gisti.org), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les bases légales de l'accès des étrangers à l'emploi salarié au niveau international, européen et national
- Connaître les conditions d'accès au marché de l'emploi pour un travailleur étranger
- Connaître les titres de séjour délivrés sur le fondement d'une activité salariée
- Savoir évaluer la situation d'une personne étrangère au regard de ces critères
- Connaître les modalités de mise en œuvre de la procédure dite de "régularisation par le travail"
- Connaître les droits des personnes travaillant sans titre de séjour

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juriste ou avocates en droit du travail et/ou en droit des personnes étrangères et droit d'asile. Elles pratiquent toutes les contentieux relatifs au travail salarié des personnes étrangères et s'attachent à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions législatives.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance).
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

Matin 1

- Introduction
 - Évolution de la législation sur le travail salarié des étranger·e·s en France de 1974 à nos jours
 - Bref rappel des règles générales en matière d'entrée et de séjour des étranger·e·s
 - Restriction dans l'accès à certains emplois : emplois fermés et emplois soumis à des conditions de diplôme
 - Contexte international : politiques européennes et accord bilatéraux
- L'accès au marché de l'emploi
 - L'obligation de disposer d'une autorisation de travail : règle générale et cas des citoyen·nes de l'UE
 - Les titres de séjour donnant droit au travail
- Les titres de séjour délivrés sur le fondement du travail salarié : salarié, travailleur temporaire, saisonnier et salarié·e·s en mission et travailleurs ou travailleuses détaché·e·s

Après-midi 1

- Les autorisations de travail salarié
 - o La procédure de demande d'une autorisation de travail
 - o Les recours contre un refus de délivrance d'autorisation de travail : contentieux
- Le renouvellement de l'autorisation de travail
 - o Les conditions générales de renouvellement d'une autorisation de travail (ou d'un titre de séjour lié au statut de salarié ou de travailleur temporaire)
 - o Les difficultés pouvant se poser au moment du renouvellement d'une autorisation de travail : en cas de changement de situation ou de rupture du contrat de travail

Matin 2

- Les autorisations de travail pour quelques catégories particulières
 - o Étudiant.es
 - o Stagiaires
- L'admission exceptionnelle au séjour par le travail
 - o Les possibilités de régularisation exceptionnelle de sans-papiers par le travail : critères et instructions
 - o Les risques encourus par le demandeur
 - o La procédure à mettre en œuvre et statut pendant l'instruction de la demande

Après-midi 2

- L'absence d'autorisation de travail
 - o L'emploi d'un étranger sans titre de séjour et/ou de travail
 - o Les conséquences pour l'employeur de l'emploi d'un·e étranger·e sans titre ou sans autorisation de travail
 - o Les droits des travailleurs et travailleuses sans papiers (droits individuels et collectifs)

Date de création du document : 20 avril 2021 - Date de la dernière mise à jour du document : 20/04/2021